

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 21 OCTOBRE 2024

À une séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Guillaume Lavoie  
M. Janic Boisvert  
M. Philippe Roy

ABSENCES :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

#### RÉSOLUTION 2024-10-356

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- C. Adoption de l'ordre du jour ;**
- D. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 à 19 h ;**

**E. Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 11 septembre 2024 à 17 h 15 ;**

**F. Dépôt du rapport de l'état de la situation financière au 30 septembre 2024 ;**

**G. Acceptation des comptes à payer - Septembre 2024 ;**

**H. Correspondance (*liste jointe*) :**

- a) Correspondance de M. Marc Leblanc concernant un Projet de Murale Posctcard : Une opportunité artistique unique pour votre ville ;
- b) Correspondance de l'Alliance des femmes relative à l'inauguration officielle du frigo communautaire, le 19 septembre 2024 ;
- c) Correspondance de M<sup>me</sup> Manon Asselin, concernant le départ dans ses fonctions en tant que présidente-directrice générale au CISSS de la Côte-Nord ;
- d) Correspondance de M<sup>me</sup> Caroline Hovington, agente de développement de la municipalité de Longue-Rive concernant une invitation de souper Vins & Fromages 2024 ;

**I. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités.

**J. Administration générale :**

- a) Dépôt Mandat des élus 2024-2025 ;
- b) Offre de service concernant les renseignements personnels de la Municipalité de Sacré-Cœur conformément aux obligations de la loi ;
- c) Lauréate du prix Elsie-Gibbons 2024 ;
- d) Ouverture d'un emprunt temporaire ;
- e) Autorisation de servitude Bell et Hydro-Québec (Aérien et souterrain);
- f) Autorisation acquérir une servitude réelle et perpétuelle de passage pour l'installation, l'entretien et l'utilisation d'une promenade sur la rue Principale Nord ;

**K. Hygiène du milieu :**

- a) Calibration compteur d'eau station de pompage d'aqueduc 2025 ;
- b) Réparation du regard d'égout sanitaire au 59 rue gagne ;
- c) Réparation de la génératrice de la station d'eau Potable en 2025 ;
- d) Entretien annuel de la génératrice de la station d'eau Potable ;
- e) Mandat pour élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

**L. Transport :**

- a) Dépôt Collecte des encombrants et des résidus verts – Automne 2024 ;
- b) Représentants de la municipalité aux fins de l'exécution du contrat d'entretien des chemins d'hiver ;
- c) Autorisation de publication appels d'offres TECQ 2024-2028 ;
- d) Fermeture d'une partie du chemin C-900 ;
- e) Ouverture d'un nouveau chemin public sur le futur lot 6 546 883 (4 700 247 Partie) ;
- f) Procès-verbal de correction pour la résolution no : 2024-03-91 ;
- g) Achat d'un véhicule pour les travaux publics ;

**M. Urbanisme :**

- a) Dépôt rapport des permis émis au mois de septembre 2024 ;
- b) Demande de dérogation mineure de monsieur Rodrigue Laprise ;
- c) Demande de permis d'un abri pour le réservoir à l'huile de l'Église ;

**N. Tourisme :**

- a) Dépôt du rapport Gymkhana 2024 ;
- b) Dépôt Rapport Vélo Santé Alcoa ;
- c) Adhésion Tourisme Côte-Nord ;
- d) Dépôt Rapport du Béluga Ultra Trail ;
- e) Fin de mandat Agent de développement, culture, tourisme ;

**O. Culture :**

- a) Réseau BIBLIO de la Côte-Nord – Contribution municipale pour l'année 2025 ;
- b) Marché de Noël - novembre 2024 ;
- c) Dépôt du rapport de la Fête nationale 2024 ;
- d) Dépôt du rapport des Courants Musicaux ;
- e) Remise de photo par M. Sylvain Duprat ;

**P. Loisir :**

- a) Tournoi de hockey 2024-2025 ;
- b) Halloween 2024 ;
- c) Réparation du système d'alarme incendie du centre récréatif ;
- d) Amélioration du terrain de balle ;
- e) Aménagement du terrain de soccer ;

**Q. Santé et bien-être :**

- a) Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2024 (01-08-2024) ;
- b) Paniers de Noël 2024 ;

**R. Incendie :**

- a) Dépôt du rapport des activités du service incendie pour le mois de septembre 2024 ;

- b) Remorque fermée à l'incendie
- c) Autorisation de transferts de budget pour les réservoirs d'eau souterrain ;

**S. Embellissement :**

- a) Dépôt du rapport Concours Mon village j'Y vis, je l'embellis ;
- b) Dépôt du rapport de la fête de la récolte ;

**T. Demande d'appui et de reconnaissance :**

- a) Appui à la Grande semaine des Tout-petits ;

**U. Demandes d'aide financière :**

- a) Demande d'aide financière – Soirée-bénéfice pour la fibrose kystique - le 16 novembre 2024 ;
- b) Demande de commandite – Polyvalente des Berges – Album cohorte 2024-2025 ;
- c) Demande d'aide financière – Les Amis du Rayon d'Or ;

**V. Affaires nouvelles :**

- a. Autorisation de signature pour acquisition d'une servitude ;
- b. Repenser les règles sociales – Rédaction d'une constitution québécoise par et pour le peuple ;
- c. Cession des droits selon la publication du livre de Perron, Dominique, Historique de Sacré-Cœur (Saguenay) pour permettre la publication de trois (3) photos de M. Joseph Hovington ;

**W. Période de questions**

**X. Levée de la séance**

Résolution 2024-10-357

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2024-10-358

**Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 11 septembre 2024**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2024, à 17 h 15, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

## Dépôt

### État de la situation financière au 30 septembre 2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 30 septembre 2024.

### Résolution 2024-10-359

#### Acceptation des comptes à payer – Septembre 2024

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 15 octobre 2024 totalisant **105 747,64 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 10 501,68 \$  
Paiement par dépôt automatique 56 261,44 \$  
Paiement par prélèvement automatique 24 471,37 \$  
Paiement payé d'avance 14 513,15 \$

#### Correspondance :

a) Correspondance de M. Marc Leblanc concernant un Projet de Murale Postcard : Une opportunité artistique unique pour votre ville ;

**Linda Gauvin** Ho.

<b>De:</b>	Info
<b>Envoyé:</b>	11 septembre 2024 13:24
<b>À:</b>	Manon Dufour
<b>Objet:</b>	TR: Projet de Murale Postcards : Une opportunité artistique unique pour votre ville

**De :** Rize Arts <rizemurals@gmail.com>  
**Envoyé :** 11 septembre 2024 11:59  
**Objet :** Projet de Murale Postcards : Une opportunité artistique unique pour votre ville

Chers membres du conseil municipal,

J'espère que ce message vous trouvera bien. Je m'appelle Marc Leblanc et je suis un muraliste passionné par la création d'art public qui reflète les histoires et l'esprit des communautés locales. Je vous écris pour partager une opportunité passionnante pour votre ville de participer au *Projet de fresque de cartes postales*, une nouvelle initiative visant à célébrer le patrimoine unique des villes rurales canadiennes à travers l'art public.

#### À propos du projet de fresque de cartes postales : été 2025

Le projet consiste à visiter 5 à 7 villes à travers le Canada, en passant 7 à 10 jours dans chaque endroit pour :

- Apprenez l'histoire locale de la ville,
- Interagissez avec les membres de la communauté et écoutez leurs histoires,
- Documentez la culture et les habitants de la ville à travers la photographie et les interactions personnelles.

À partir de ces expériences, nous créerons une murale unique dans un style de carte postale, avec le nom de la ville mis en évidence en caractères gras. Chaque lettre sera remplie d'images qui capturent l'essence des histoires, des photos et des personnes documentées pendant mon séjour. Cette fresque murale constitue un hommage durable et vibrant à la ville et à ses habitants. Références disponibles sur demande.

**Ce que nous vous demandons :** Nous sollicitons le soutien du conseil municipal en fournissant :

1. **Un espace mural désigné** dans un endroit visible pour la peinture murale.
2. **Une lettre d'intérêt** exprimant votre soutien au projet.

**Il n'y aura aucun coût pour la ville.** Nous chercherons à financer entièrement ce projet grâce à des subventions fédérales, et les lettres d'intérêt des villes participantes joueront un rôle clé pour obtenir ce soutien.

**Pourquoi participer ?** Le projet de peintures murales de cartes postales est l'occasion d'apporter une nouvelle vie artistique à votre communauté tout en célébrant l'identité unique de votre ville. La

- b) Correspondance de l'Alliance des femmes relative à l'inauguration officielle du frigo communautaire, le 19 septembre 2024 ;



RECUEIL  
16 SEP. 2024

**INVITATION : INAUGURATION FRIGO COMMUNAUTAIRE  
DANS LA MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR**  
Un projet lancé par L'Alliance des femmes

Madame le Maire,  
Mmes, MM les conseiller(ère)s,

Nous sommes ravies de vous inviter à l'inauguration du frigo communautaire le jeudi, 19 septembre 2024 à compter de 14h00 dans les locaux de L'Alliance des femmes situé au 108 rue Principale à Sacré-Cœur.

Au programme :  
Allocution et inauguration officielle  
Vin d'honneur

Merci de confirmer votre présence avant le 17 septembre 2024 au 418-236-9132  
ou par courriel : [alliancedesfemmes@hotmail.com](mailto:alliancedesfemmes@hotmail.com).

Au plaisir de vous accueillir !

L'équipe de l'Alliance des femmes

- c) Correspondance de M<sup>me</sup> Manon Asselin, concernant le départ dans ses fonctions en tant que présidente-directrice générale au CISSS de la Côte-Nord ;

De : Karine Poirier (09 CISSS) <[karine.poirier.09cisss@ssss.gouv.qc.ca](mailto:karine.poirier.09cisss@ssss.gouv.qc.ca)> De la part de Manon Asselin (09 CISSS PDG)  
Envoyé : 9 octobre 2024 15:54  
Objet : Merci à vous tous



Bonjour,

Je prends quelques minutes de votre temps pour vous annoncer, avec beaucoup d'émotions, que mon mandat à titre de présidente-directrice générale du CISSS de la Côte-Nord se termine aujourd'hui. Mon désir était de continuer à servir la population de la Côte-Nord, mais je dois quitter mes fonctions plus tôt que prévu. Sachez que ce n'est pas ma décision.

À travers toutes les tempêtes, tous les feux, toutes les éclosions de COVID-19, les fermetures de routes et tous les autres défis, j'ai beaucoup apprécié vous côtoyer et collaborer avec vous tous.

Vous êtes des personnes passionnées ayant à cœur le bien-être de la population nord-côtière. Dans les diverses situations, j'ai senti votre ouverture et votre désir de me soutenir pour faire en sorte que tous les Nord-Côtiers et Nord-Côtières aient accès aux meilleurs soins et services possibles.

J'ai et aurai toujours à cœur notre population et sachez que la Côte-Nord restera tatouée sur mon cœur. Chaque moment passé dans cette belle région restera imprégné dans ma mémoire à jamais. Enfin, je profite de cette occasion pour vous remercier personnellement pour votre soutien et votre collaboration au cours des trois dernières années.

Mes meilleures salutations.

*Manon Asselin*

Présidente-directrice générale  
Direction générale  
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord

835, boulevard Jolliet  
Baie-Comeau (Québec) G5C 1P5  
Téléphone : 418 589-9845, poste 252111  
Télécopieur : 418 589-8574  
[manon.asselin.09cisss@ssss.gouv.qc.ca](mailto:manon.asselin.09cisss@ssss.gouv.qc.ca)  
<http://www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca/>

- d) Correspondance de M<sup>me</sup> Caroline Hovington, agente de développement de la municipalité de Longue-Rive concernant une invitation Souper Vins & Fromages 2024 ;



## MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

---

Longue-Rive, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Municipalité de Sacré-Cœur  
88, rue Principale Nord  
Sacré-Cœur (QC) G0T 1Y0



### **Objet : Invitation Souper Vin & Fromage 2024**

Mesdames et messieurs,

Vous êtes cordialement invité à vous joindre à nous dans le cadre de la 18<sup>ème</sup> édition du souper Vin & Fromage de la Municipalité de Longue-Rive qui aura lieu samedi le 9 novembre prochain.

Le souper 4 services débutera à 18h00 avec le traditionnel encan chinois qui sera suivi de la soirée dansante avec Olivier & Joël (participant à La Voix). Nous vous accueillerons à la salle communautaire de Longue-Rive au 530, principale sous le thème « Glamping » et/ou « Camping de luxe ». Votre présence serait grandement appréciée. Veuillez utiliser le formulaire ci-joint pour la réservation de vos billets. En espérant vous compter parmi nous.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mme Caroline Hovington  
Agente de développement  
Municipalité de Longue-Rive

---

3, rue de l'Église Longue-Rive (Québec) G0T 1Z0  
Téléphone : (418) 231-2344 Télécopieur : (418) 231-2577

## **Message et rapports d'activités des conseillers**

Le maire, M<sup>me</sup> Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M<sup>me</sup> Nada Deschênes, conseillère, M<sup>me</sup> Valérie Dufour, conseillère, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

**Administration générale :**

Dépôt

**Mandat des élus 2024-2025**



N.B. Plusieurs comités ou représentations ont été enlevés. Dorénavant, la représentation sera nommée au fur et à mesure des besoins et nous procéderons par résolution.

#### Résolution 2024-10-360

##### **Offre de service concernant les renseignements personnels de la Municipalité de Sacré-Cœur conformément aux obligations de la loi**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis d'obtenir de l'accompagnement à l'égard des renseignements personnels que la Municipalité de Sacré-Cœur détient ;

**CONSIDÉRANT QUE** Cain et Lamarre nous offre un mandat qui consiste en la préparation de la Politique de confidentialité au montant de 3 500 \$, taxes non incluses ;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le mandat de Cain et Lamarre en la préparation de la Politique de confidentialité des renseignements personnels au montant de 4 024,13 \$ taxes incluses, le coût étant approprié à même le budget régulier.

#### Résolution 2024-10-361

##### **Lauréate du prix Elsie-Gibbons 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le prix Elsie-Gibbons 2024 a été remis le 30 septembre 2024 à madame Micheline Anctil;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Anctil s'est distinguée par son parcours remarquable et son engagement envers sa communauté et sa région ;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Anctil est mairesse de Forestville depuis 2009 et préfète de la MRC de La Haute-Côte-Nord de 2012 à 2016 et de 2018 à ce jour ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de souligner son leadership en lui exprimant toutes nos félicitations pour le prix Elsie-Gibbons 2024.

#### Résolution 2024-10-362

##### **Ouverture emprunt temporaire – Règlement 626**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de cette municipalité a, lors d'une séance tenue le 11 septembre 2024, adopté un règlement aux fins de décréter divers travaux de réfection pour le chemin du Rang Saint-Joseph, de la rue Laprise, de la rue décrétant l'aménagement d'une promenade sur la rue Principale Nord ainsi qu'une dépense et un emprunt n'excédant pas la somme de 986 716 \$ par billet remboursable sur une période de 20 ans, supporté par l'ensemble des biens-fonds imposables de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est en processus d'approbation du règlement d'emprunt numéro 626 au montant de 986 716 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux doivent être réalisés avant le 31 décembre 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de défrayer ces travaux au moyen d'un emprunt temporaire en attendant le financement à long terme;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur demande par les présentes à la Caisse Populaire du Saguenay-Saint-Laurent un emprunt temporaire n'excédant pas la somme de 986 716 \$ en attendant le financement à long terme du règlement numéro 626.

**QUE** M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire et M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document à cet effet.

#### Résolution 2024-10-363

#### **Autorisation de servitude Bell et Hydro-Québec (Aérien et souterrain)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire procéder à la construction, remplacement et de l'entretien d'une promenade sur la rue Principale Nord et un hauban est dans l'emprise de ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur accorde une servitude à Belle et Hydro-Québec pour le déplacement d'un hauban et installation d'un poteau sur le lot 4 700 801 du cadastre du Québec;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, madame Lise Boulianne et le directeur général, monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents requis aux fins d'accorder une servitude à Bell et Hydro-Québec sur le lot 4 700 801 du cadastre du Québec.

#### Résolution 2024-10-364

#### **Autorisation acquérir une servitude réelle et perpétuelle de passage pour l'installation, l'entretien et l'utilisation d'une promenade sur la rue Principale Nord**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire acquérir des droits réels de servitude aux fins de la construction, remplacement et de l'entretien d'une promenade. Les travaux consistent à la construction d'une promenade d'une largeur d'environ douze pieds de large, l'installation de mobilier, l'installation de conduite électrique, d'aqueduc et d'égout, l'aménagement de stationnement pour véhicules récréatifs et de plantation d'arbres, d'arbustes et réseau de Bell et Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique de Sacré-Cœur est disposée à céder une servitude sur une partie des lots 4 700 842, 4 700 843, 4 922 027 et 4 921 973 du cadastre du Québec;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, madame Lise Boulianne et le directeur général, monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents requis aux fins d'acquérir des droits réels de servitude aux fins de la construction, remplacement et de l'entretien d'une promenade. Les travaux consistent à la construction d'une promenade d'une largeur d'environ douze pieds de large, l'installation de mobilier, l'installation de conduite électrique, d'aqueduc et d'égout, l'aménagement de stationnement pour véhicules récréatifs et de plantation d'arbres, d'arbustes et réseau de Bell et Hydro-Québec sur une partie des lots 4 700 842, 4 700 843, 4 922 027 et 4 921 973 du cadastre du Québec, propriété de la Fabrique de Sacré-Cœur de Jésus.

**Hygiène du milieu :**

#### RÉSOLUTION 2024-10-365

##### **Calibration compteur d'eau station de pompage d'aqueduc 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a l'obligation de faire calibrer le compteur d'eau à la station de pompage d'aqueduc tous les ans ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt de l'offre de service de Endress+Hauser Canada ltée datée du 24 septembre 2024, aux fins de procéder au calibrage du compteur d'eau, à la station de pompage d'aqueduc, au montant de 2 180,00 \$ taxes non incluses ;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2024, l'offre de service de Endress+Hauser Canada ltée pour la calibration s'élevait à 2 382,28 \$, taxes incluses;

**PAR CES MOTIFS,** il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat à Endress+Hauser Canada ltée pour la calibration du compteur d'eau à la station de pompage d'aqueduc au montant de 2 506,45 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

#### RÉSOLUTION 2024-10-366

*M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt et se retire des discussions*

##### **Réparation du regard d'égout sanitaire au 59, rue Gagné**

**CONSIDÉRANT QUE** la tête du regard d'égout sanitaire s'est effondrée en novembre 2023 et qu'il a été réparé temporairement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le cadre, le cadre guideur, la grille et la première section du regard doivent être changés;

**CONSIDÉRANT QUE** Transcie 1990 inc. nous offre ces services pour la fourniture et l'installation du regard d'égout sanitaire au montant de 9 947,00 \$ plus taxes;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat à Transcie 1990 inc. pour la fourniture et l'installation du regard d'égout sanitaire au montant de 11 436,56 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2024.

RÉSOLUTION 2024-10-367

**Réparation de la génératrice de la station d'eau Potable en 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la génératrice a besoin d'une réparation majeure afin de garantir son bon fonctionnement lors de panne électrique ;

**CONSIDÉRANT QUE** le système d'injection de carburant est défectueux et qu'il contamine l'huile à moteur;

**CONSIDÉRANT QUE** Centre du moteur Saguenay ltée nous proposent leurs services pour la fourniture des pièces et la réparation au montant de 7 730,13 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la réparation sera effectuée en début d'année 2025;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat à Centre du moteur Saguenay ltée pour la fourniture des pièces et leur installation au montant de 8 887,72 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

RÉSOLUTION 2024-10-368

**Entretien annuel de la génératrice de la station d'eau Potable**

**CONSIDÉRANT QUE** la génératrice a besoin d'un entretien annuel complète afin de garantir son bon fonctionnement lors de panne électrique ;

**CONSIDÉRANT QUE** Centre du moteur Saguenay ltée nous proposent leurs services pour la maintenance annuelle au montant de 1 823,66 \$ plus taxes, pièces et main-d'œuvre incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** la maintenance annuelle sera effectuée en 2025;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat à Centre du moteur Saguenay ltée pour la maintenance annuelle au montant de 2 096,77 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

Résolution 2024-10-369

**Mandat pour élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la TECQ 2024-2028, un nouveau plan d'intervention doit être réalisé afin de prioriser les travaux en fonction du guide du MAMH;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM nous propose leur service pour l'élaboration de ce plan d'intervention au coût de 50 000 \$, taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de la FQM pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées pour une somme d'environ de 57 487.50 \$ le coût étant approprié à même le règlement d'emprunt numéro 627.

**Transport :**

### Dépôt

#### **Dépôt Collecte des encombrants et des résidus verts – Automne 2024**

Les membres du conseil ainsi que les citoyens présents à la séance sont informés que la collecte des encombrants sera sur demande seulement auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

Les membres du conseil sont également informés que la collecte des résidus verts sera effectuée les 23 et 24 octobre 2024.

### Résolution 2024-10-370

#### **Représentants de la municipalité aux fins de l'exécution du contrat d'entretien des chemins d'hiver**

Tel qu'édicté à l'article 3.6 du cahier de charges du contrat d'entretien des chemins d'hiver, il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Stéphane Maltais, M. Rodrigue Maltais et M. Jimmy Jacques, représentants de la Municipalité de Sacré-Cœur, aux fins de l'exécution du contrat de l'entretien des chemins d'hiver.

### Résolution 2024-10-371

#### **Autorisation de publication appels d'offres TECQ 2024-2028**

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM s'est vu confier le mandat pour réaliser le plan d'intervention pour les travaux pour la nouvelle TECQ 2024-2028;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la réalisation d'inspection et planification des interventions des actifs routiers (routes et pontons) ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la publication des documents d'appels d'offres requises auprès de professionnels pour la réalisation du plan d'intervention.

**Fermeture d'une partie du chemin C-900**

**CONSIDÉRANT QUE** Boisaco inc. utilise un bâtiment situé sur le lot 4 700 329 comme garage de réparation de véhicules;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot est utilisé actuellement pour le nettoyage des camions-remorques de Boisaco inc. avant de reprendre la route 172 Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** la circulation de la machinerie de Boisaco inc., qui traverse perpendiculairement le chemin C-900, augmente le risque d'accident avec les usagers de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** Boisaco inc. demande à la Municipalité de Sacré-Cœur de modifier l'accès au chemin C-900 pour remédier à cette problématique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur entend conclure une entente par laquelle elle cédera une partie du chemin C-900, soit une partie des lots 4 701 578 et 4 701 579 à Boisaco inc.;

**CONSIDÉRANT QUE**, par cette entente, et en contrepartie à cette cession, la Municipalité de Sacré-Cœur acquerra une partie du lot 4 700 247 pour y aménager un nouveau chemin public;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 916 du *Code civil du Québec*, les biens affectés au domaine public d'une municipalité sont inaliénables et imprescriptibles tant qu'ils ne sont pas désaffectés de leur utilité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) permet de procéder à la fermeture d'un chemin par simple résolution;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur entend fermer de manière définitive la partie du chemin C-900 qui sera cédée dans le domaine privé;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par** M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la partie du chemin C-900, dont l'emplacement exact figure sur le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Mathieu Tremblay de Chiasson Thomas Tremblay, arpenteur-géomètre, le 14 octobre 2022 sous le numéro 6552 de ses minutes, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, n'est plus requis à des fins d'utilité publique;

**QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur décrète la fermeture définitive de cette partie du chemin C-900;

**QUE** par la présente résolution, cette partie du chemin C-900 ne relève plus du domaine public de la Municipalité de Sacré-Cœur et que cette dernière peut, aux fins susmentionnées, s'en départir sans aucune autre formalité.

Résolution 2024-10-373

**Ouverture d'un nouveau chemin public sur le futur lot 6 546 883  
(4 700 247 Partie)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a, par sa résolution 2024-10-372 adoptée le 21 octobre 2024, désaffecté de son utilité publique et retiré de son domaine public une partie du chemin C-900;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a, par sa résolution 2022-10-355 adoptée le 14 octobre 2022, autorisé la cession de cette partie du chemin C-900 et l'acquisition d'une partie du lot 4 700 247 pour y aménager un nouveau chemin public;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a acquis, par entente conclue avec Boisaco inc., partie desdits lots pour y aménager ce nouveau chemin public;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur entend ouvrir à des fins d'utilité publique ledit chemin;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) permet de procéder à l'ouverture d'un chemin par simple résolution;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur ouvre un nouveau chemin public sur une partie du lot 4 700 247 (futur lot 6 546 883), dont l'emplacement exact figure sur le plan cadastral parcellaire préparé par monsieur Mathieu Tremblay de Chiasson Thomas Tremblay, arpenteur-géomètre, le 14 octobre 2022 sous le numéro 6552 de ses minutes, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Résolution 2024-10-374

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION  
POUR LA RÉOLUTION NO. 2024-03-91**

**CONSIDÉRANT** l'erreur constatée dans le titre de la résolution numéro 2024-03-91 en rapport au Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2023-2024;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19 autorise le greffier à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

**PAR CONSÉQUENT**, Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la modification suivante soit apportée à la résolution no. 2024-03-91, adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 18 mars 2024 en concordance avec les documents soumis aux membres du Conseil municipal : La modification consiste à corriger le titre de la résolution comme suit : Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2024-2025.

## RÉSOLUTION 2024-10-375

### **Achat d'un véhicule pour les travaux publics**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a invité deux soumissionnaires afin de procéder à l'acquisition d'un camion pour les travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC est le plus bas soumissionnaire au montant de 58 681,31 \$ taxes non incluses incluant les pneus et jantes d'hiver posé;

**CONSIDÉRANT QUE** les taxes soient payées comptant lors de la signature du contrat de vente;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'acquisition d'un camion Silverado 1500 CK10743-4WD, Crew Cab du concessionnaire Paul Albert Chevrolet Buick Cadillac GMC au montant de 68 093,69 \$, avec le financement GM au taux de 5,09% sur une période de 72 mois;

Il est également résolu d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Sacré-Cœur le contrat d'achat et de financement de ce véhicule.

**Urbanisme :**

### Dépôt

#### **Dépôt rapport des permis émis en septembre 2024**

Au mois de septembre 2024, 15 permis ont été émis pour un total annuel de 155 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 252 000 \$ et le montant des permis s'élève à 215 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en septembre 2024

## RÉSOLUTION 2024-10-376

### **Demande de dérogation mineure de Monsieur Rodrigue Laprise**

**CONSIDÉRANT QUE** ce bâtiment n'a pas fait l'objet de l'émission de permis de construction ;

**CONSIDÉRANT QU'**au paragraphe 2 de l'article 14.3.4 du règlement de zonage #210, tout bâtiment non conforme doit avoir fait l'objet de l'émission d'un permis de construction afin de pouvoir obtenir une dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 145.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule : « La résolution peut aussi avoir effet à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés, dans le cas où ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi » ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment peut facilement être déplaçable puisqu'il repose sur des blocs de bois ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de refuser la demande numéro 2024-009 soumise par monsieur Rodrigue Laprise aux fins : afin de régulariser l'empiètement de 1.1 mètre dans la marge de recul avant de son chalet qui a été construit sans permis en 2020.

#### RÉSOLUTION 2024-10-377

##### **Demande de permis d'un abri pour le réservoir à l'huile de l'Église**

**CONSIDÉRANT QUE** la fabrique de Sacré-Cœur a déposé une demande aux fins de construire un abri fermé pour le réservoir à l'huile de l'Église;

**CONSIDÉRANT QUE** leur assurance exigeait que le réservoir à l'huile se situe à l'extérieur de l'Église;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement numéro 401 adopté le 12 octobre 2004, le Conseil municipal a constitué un site du patrimoine;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 401 donne notamment à la municipalité le pouvoir d'imposer des conditions pour la réalisation de divers travaux sur un bien patrimonial cité;

**CONSIDÉRANT QUE** le presbytère et ses dépendances, l'église, l'ancien cimetière et ses stèles font partie du site du patrimoine ;

**CONSIDÉRANT QUE** les couleurs de l'abri s'agencent bien avec les couleurs de l'Église ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande de permis soumise par la Fabrique du Sacré-Cœur de Jésus aux fins : d'autoriser un abri fermé pour entreposer le réservoir à l'huile de l'Église du côté de la Place des Fondateurs.

**Tourisme :**

#### Résolution 2024-10-378

##### **Dépôt du rapport Gymkhana 2024**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du Dépôt du rapport Gymkhana 2024.

Dépôt

## Rapport du Vélo Santé Alcoa 2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du Rapport du Vélo Santé Alcoa

### Résolution 2024-10-379

#### Adhésion Tourisme Côte-Nord

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité reconnaît l'importance du tourisme régional en tant que moteur économique et culturel pour notre région et reconnaît aussi l'importance de l'adhésion annuelle à Tourisme Côte-Nord dans la promotion de notre localité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite soutenir le développement touristique, reconnu comme un moteur économique important dans notre localité;

**CONSIDÉRANT QUE** Tourisme Côte-Nord a envoyé un avis de renouvellement automatique au 31 octobre prochain au coût de 1 176,40 \$, taxes non incluses ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur renouvelle son adhésion à Tourisme Côte-Nord pour l'année 2025 au montant de 1 352,57 \$ taxes incluses : le coût étant approprié même le budget régulier 2025.

### Dépôt

#### Dépôt du Rapport du Béluga Ultra Trail 2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du Rapport du Béluga Ultra Trail 2024.

### Résolution 2024-10-380

#### Fin emploi de l'agente de développement communautaire, Culture, Tourisme

**CONSIDÉRANT QUE** madame Jennifer a remis sa démission le 12 juillet 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** son départ devait être effectif le 16 août 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la date de son départ a été repoussée afin de pouvoir terminer certains dossiers en cours;

**PAR CES MOTIFS,** il est proposé par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer l'agente de développement communautaire, Culture, Tourisme que la fin de son emploi est fixée au 8 novembre 2024 inclusivement.

**Culture :**

Résolution 2024-10-381

**Réseau BIBLIO de la Côte-Nord – Contribution municipale  
pour l'année 2025**

**CONSIDÉRANT** la correspondance de M<sup>me</sup> Marie-Soleil Vigneault, directrice générale de Réseau BIBLIO de la Côte-Nord, datée du 9 septembre dernier, dans laquelle est mentionné que la corporation du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Côte-Nord a convenu que la contribution des municipalités affiliées sera de 4,08 \$ par habitant pour l'année 2024 et que les Affaires municipales et de l'Occupation du territoire établit à 1 688 habitants la population de notre municipalité en 2025.

**PAR CE MOTIF**, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la contribution municipale pour l'année 2025 pour un montant de 7 537,04 \$, taxes incluses et les frais pour le système intégré de gestion de bibliothèque « Symphony » pour un montant de 650,00 \$, taxes incluses : les coûts étant appropriés à même le budget régulier 2025.

Résolution 2024-10-382

**Marché de Noël - novembre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur fait la promotion de la culture et de ses artisans locaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite offrir aux artisans locaux, une visibilité et un endroit pour faire la promotion de leur talent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Marché de Noël est un incontournable dans la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cercle des Fermières de Sacré-Cœur a accepté d'organiser le Marché de Noël, édition 2024 en collaboration avec la municipalité de Sacré-Cœur le 9 novembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cercle des Fermières accepte d'organiser cet évènement sous condition qu'il puisse amasser un certain profit pour la survie de leur organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de location de salle s'applique à cet organisme;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de commandite est demandée à la hauteur de la location de la salle Le Cœur du Fjord;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le marché de Noël 2024 soit planifié et organisé par le Cercle des Fermières de Sacré-Cœur et que la municipalité soit en support pour l'organisation.

**QUE** la location de la salle Le Cœur du Fjord soit aux frais du Cercle des Fermières, selon la Politique de location en vigueur;

**QUE** le conseil municipal accorde une commandite après l'évènement à la hauteur du prix de la location de la salle Le Cœur du Fjord.

#### Dépôt

#### **Dépôt du rapport de la Fête nationale 2024**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du Dépôt du rapport de la Fête nationale 2024.

#### Dépôt

#### **Dépôt du rapport des Courants Musicaux**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du Dépôt du rapport des Courants Musicaux.

#### Résolution 2024-10-383

#### **Remise de photo par M. Sylvain Duprat**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Sylvain Duprat, photographe, désire offrir à la municipalité de Sacré-Cœur une de ses photos qu'il a prise lors des nuits d'aurores boréales au début de mai dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sacré-Cœur est fière de ses artistes et désire profiter de l'occasion afin de faire la promotion des arts et de la culture locale;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Duprat nous laisse le choix parmi ses trois photos qui ont été affichées sur les réseaux sociaux via la page Facebook de l'artiste;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la remise officielle médiatisée du don d'une photo de monsieur Sylvain Duprat à la municipalité de Sacré-Cœur.

**Loisir :**

#### Résolution 2024-10-384

#### **Tournoi de hockey 2024-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le hockey est important pour les citoyens de la municipalité de Sacré-Cœur;

**CONSIDÉRANT QU'**il faudrait prévoir un tournoi de hockey au mois de décembre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est à la recherche d'une personne qui pourrait organiser un tournoi;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la recherche d'une personne qui seraient intéressés à préparer un tournoi de hockey.

Résolution 2024-10-385

**Halloween 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur désire offrir une remise de bonbons pour toute la famille à ses résidents à l'entrée de la municipalité ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la remise de bonbons le soir du 31 octobre à l'entrée de la municipalité;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser la tenue d'un concours de déguisement.

RÉSOLUTION 2024-10-386

**Réparation du système d'alarme incendie du centre récréatif**

**CONSIDÉRANT QUE** le système d'alarme incendie du centre récréatif est défectueux ;

**CONSIDÉRANT QUE** Sécuor nous propose leurs services pour la réparation du système d'alarme au montant de 3 632,63 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la réparation sera effectuée en début d'année 2025;

**PAR CES MOTIFS,** il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat à Sécuor pour la réparation du système d'alarme incendie au montant de 4 176,61 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

Résolution 2024-10-387

**Amélioration du terrain de balle**

**CONSIDÉRANT QUE** le sport joue un rôle essentiel dans la promotion des saines habitudes de vie et du bien-être physique;

**CONSIDÉRANT QUE** la balle molle est un sport qui rassemble à Sacré-Cœur, les petits comme les grands et que depuis plusieurs années, sa pratique continue de perdurer;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain de balle a besoin de grosses rénovations afin de réparer et de mettre à niveau l'espace champ, remettre des clôtures adaptées, améliorer les zones autour des buts et de la plaque du lanceur, à l'avant-champ;

**CONSIDÉRANT QUE** des aides financières seraient disponibles afin de procéder aux travaux dans différents programmes;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, à procéder et déposer des demandes d'aides financières dans ces différents programmes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents reliés aux ententes de financement et de verser une mise de fonds correspondant entre 10 ou 20%, selon le programme.

Résolution2024-10-388

**Aménagement du terrain de soccer**

**CONSIDÉRANT QUE** le sport joue un rôle essentiel dans la promotion des saines habitudes de vie et du bien-être physique;

**CONSIDÉRANT QUE** le soccer est l'un des sports les plus populaires et accessibles chez nos jeunes et que nous avons même des demandes d'adultes de plus en plus;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement d'un terrain de soccer, en plus de la pratique du sport, serait un lieu de rassemblement communautaire important ainsi qu'un terrain d'apprentissage utilisé par l'école de notre communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes d'aides financières ont déjà été octroyées, mais que le site du terrain de soccer et ses alentours auront besoin d'aménagement également;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, à procéder et à déposer des demandes d'aides financières dans différents programmes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents reliés aux ententes de financement et de verser une mise de fonds correspondant entre 10 ou 20%, selon le programme.

**Santé et bien-être : (aucun point)**

Résolution 2024-10-389

**Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2024  
(01-08-2024)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'Habitation du Québec a approuvé en date du 1<sup>er</sup> août dernier un budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur inc. :

**CONSIDÉRANT QUE** le budget révisé fait état de revenus de 118 161 \$ et des dépenses de 296 419 \$ pour un déficit à répartir de 178 258 \$;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le budget révisé au 25 septembre dernier de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur inc. dont la participation de la Municipalité de Sacré-Cœur s'établit à la somme de 17 826 \$.

Résolution 2024-10-390

**Paniers de Noël**

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura une campagne de panier de Noël 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années, la municipalité de Sacré-Cœur bonifie le contenu des paniers de Noël des demandes reçues pour Sacré-Cœur pour un montant de 75,00 \$ en denrées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation de la Commission scolaire de l'Estuaire propose diverses offres pour un souper d'Halloween;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait judicieux de contribuer à cette fondation par l'achat de souper et de sauce à spaghetti pour un montant de 420,00 \$ lesquels repas et sauces pourront être remis à des familles en besoins;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de souper et de sauce à spaghetti pour un montant de 420,00 \$ lesquels repas et sauces pourront être remis à des familles en besoin.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de bonifier chaque demande de paniers de Noël reçus pour Sacré-Cœur d'un montant de 75,00 \$ en denrée.

**Incendie :**

Dépôt

**Dépôt du rapport des activités du mois de septembre en incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de septembre 2024.

Résolution 2024-10-391

**Remorque fermée à l'incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service incendie prévoit rapatrier le matériel de la remorque existante vers une nouvelle remorque appartenant à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 22 septembre 2024, le Festival du Fjord a manifesté son intérêt de se porter acquéreur de cette remorque;

**CONSIDÉRANT QUE** cette remorque fait partie d'une entente intermunicipale et qu'actuellement elle n'est pas à vendre;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'informer le Festival du Fjord que la remorque fermée détenue en copropriété avec la Municipalité de Tadoussac n'est pas actuellement à vendre.

Résolution 2024-10-392

**Autorisation transferts de budget pour les réservoirs d'eau souterrain**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de procéder à la dernière étape afin de finaliser le projet des réservoirs d'eau souterrain du Service incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** des transferts de budget sont requis dans le budget du Service incendie ;

**Des postes budgétaires:**

02-220-00-345	Publicité et information	4 200 \$
02-220-00-346	Congrès et délégation	480 \$
02-220-00-310	Frais de déplacement ONV 3 candidats	1 500 \$
02-220-00-310	Frais de déplacement Congrès des chefs	500 \$
02-220-00-310	Congrès des chefs Hôtel	600 \$
02-220-00-414	Administration et informatique	9 000 \$
02-220-00-454	Formation et perfectionnement Officier non urbain inscription etc.	2 200 \$
02-220-00-454	Inscription désincarcération	1 900 \$
02-220-00-454	Inscription examen	750 \$
02-220-00-454	Formation RCR	1 500 \$
<b>Total :</b>		<b>22 630 \$</b>

**Au poste budgétaire :**

<b>02-220-00-522</b>	Entretien et réparation bâtiments et terrain	<b>22 630 \$</b>
----------------------	--	------------------

**Du poste budgétaire:**

02-220-00-650	Vêtements, chaussures et acc.	960 \$
02-220-00-650	Vêtements, chaussures et acc	1 625 \$
<b>Total :</b>		<b>2 585 \$</b>

**Au poste budgétaire :**

02-220-00-493	Réception	960 \$
02-220-00-493	Réception	1 625 \$
<b>Total :</b>		<b>2 585 \$</b>

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier à effectuer le transfert des postes suivants :

**Des postes budgétaires :**

02-220-00-345	Publicité et information	4 200 \$
02-220-00-346	Congrès et délégation	480 \$
02-220-00-310	Frais de déplacement ONV 3 candidats	1 500 \$
02-220-00-310	Frais de déplacement Congrès des chefs	500 \$
02-220-00-310	Congrès des chefs Hôtel	600 \$
02-220-00-414	Administration et informatique	9 000 \$
02-220-00-454	Formation et perfectionnement	
	Officier non urbain inscription etc.	2 200 \$
02-220-00-454	Inscription désincarcération	1 900 \$
02-220-00-454	Inscription examen	750 \$
02-220-00-454	Formation RCR	1 500 \$

**Total :** 22 630 \$

**Au poste budgétaire :**

02-220-00-522 Entretien et réparation bâtiments et terrain 22 630 \$

**Du poste budgétaire:**

02-220-00-650 Vêtements, chaussures et acc. 960 \$

02-220-00-650 Vêtements, chaussures et acc. 1 625 \$

**Total :** 2 585 \$

**Au poste budgétaire :**

02-220-00-493 Réception 960 \$

02-220-00-493 Réception 1 625 \$

**Total :** 2 585 \$

Afin de finaliser la dernière étape pour le projet des réservoirs d'eau souterrain du Service incendie et pour ajouter les montants prévus pour les réceptions.

**Embellissement :**

Dépôt

**Dépôt du rapport mon village j'y vis je l'embellis**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du Dépôt du rapport mon village j'y vis je l'embellis.

Dépôt

**Dépôt du rapport de la Fête de la récolte**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du Dépôt du rapport de la Fête de la récolte.

**Demande d'appui et de reconnaissance :**

## Appui à La grande semaine des Tout-petits

**CONSIDÉRANT QUE** la Grande semaine des tout-petits (GSTP) se tiendra du 18 au 24 novembre ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

**CONSIDÉRANT QUE** cette semaine se tient sous le thème Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- D'informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- De sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- De mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- De briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- De mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiés favorable au développement des tout-petits et de leur famille.

**CONSIDÉRANT QUE** les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce conseil autorise Lise Boulianne, à procéder verbalement la semaine du 18 au 24 novembre, la Grande semaine des tout-petits ;

**QUE** ce conseil autorise Lise Boulianne, maire à procéder à la Levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP ;

### PROCLAMATION

Madame Lise Boulianne, maire proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024 la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule sous le thème des disparités territoriales et sociales, et souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

*Ensemble pour l'égalité des chances dans tous les milieux.*

*Pour que chaque tout-petit; s'épanouisse pleinement.*

**Demandes d'aide financière :**

Résolution 2024-10-394

**Demande d'aide financière – Soirée-bénéfice pour la fibrose kystique  
- le 16 novembre 2024**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du comité organisateur Soirée-bénéfice pour la fibrose kystique datée du 16 septembre dernier, pour la Soirée réservée le 16 novembre 2024,

**CONSIDÉRANT** le comité organisateur demande le prêt de la salle, le système de son, et ceci, gratuitement ;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par Mme Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le prêt du système de son, pourvu que monsieur Hugues Hovington s'occupe de celui-ci ;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que la location de la salle Le Cœur du Fjord soit au frais du comité de la Fibrose kystique, selon la Politique de location en vigueur.

Résolution 2024-10-395

*M<sup>me</sup> Marie-Chantal déclare son intérêt et se retire des discussions*

**Demande de commandite – Polyvalente des Berges – Album cohorte  
2024-2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de financement de l'album 2024-2025 de la Polyvalente des Berges, dans une lettre datée du 4 octobre 2024, s'adresse à la Municipalité de Sacré-Cœur afin d'obtenir de l'aide financière pour la création de leur album souvenirs 2024-2025;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer une aide financière au montant de 150 \$, représentant un espace publicitaire de ½ de page, au comité de l'album 2024-2025 de la Polyvalente des Berges, pour la création de leur album souvenirs 2024-2025 : le coût étant approprié à même le budget régulier 2024.

Résolution 2024-10-396

**Demande d'aide financière – Les Amis du Rayon d'Or**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière du comité Les Amis du Rayon d'Or, datée du 24 septembre dernier,

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur demande une contribution de la part de la Municipalité, à notre discrétion ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce soutien financier permettrait d'offrir des services essentiels et répondre à la demande croissante qui permettrait de continuer à proposer une gamme d'activités adaptées aux besoins et aux intérêts de nos aînés, telles que :

- Programme motricité/dextérité : ateliers créatifs, atelier sport sur chaise, jeux actifs ;
- Programme d'insertion sociale : sorties culturelles (CIMM, Archéotopo, Herbamiel, Savonnerie, e), repas aux restaurants, ponctuer les différentes fêtes de l'année (Noël, Saint Valent, Pâques...) et leurs anniversaires ;
- Programme info-santé : sujets d'informations de la vie courante, ainsi que des sujets préventifs présentés par des intervenants ;
- Programme d'aide individuelle : appels sécurisants, visite personnelle.

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de ne pas contribuer, considérant que la Municipalité fait déjà sa part envers ses aînés.

#### **Affaires nouvelles (aucun point)**

#### RÉSOLUTION 2024-10-397

#### **Autorisation de signature pour acquisition d'une servitude**

**CONSIDÉRANT QUE** la succession de monsieur Daniel Pageau a manifesté leur intérêt à céder le lot 4 700 325 à la municipalité gratuitement en échange du compte de taxes impayé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intérêt de la Municipalité est de conserver une servitude pour divers travaux futurs sur le cours d'eau Émeric Gauthier;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Sarto Simard s'est manifesté afin d'acquérir ce lot et d'accorder à la Municipalité une servitude sur le lot 4 700 325 et d'en assumer les frais en échange du montant dû pour le compte de taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande est adressée au conseil municipal afin de déboursier une partie des frais pour l'obtention de cette servitude vu l'ampleur des coûts pour la renonciation des enfants du défunt à cette cession ( $\pm$  800 \$);

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Lise Boulianne, maire et monsieur Jeannot Lepage, directeur général à signer l'acte de servitude entre la Municipalité de Sacré-Cœur et monsieur Sarto Simard;

**QUE** les taxes municipales soient radiées incluant les intérêts courus en date de la signature de l'acte de servitude pour compenser les frais de l'acte de servitude (1 469,19 \$).

**QU'UN** montant additionnel de 500 \$ soit versé à M. Sarto Simard afin de couvrir une partie des frais de notaire pour l'acte de servitude.

Résolution 2024-10-398

**Demande d'autorisation pour droit auteur**

**CONSIDÉRANT QUE** La municipalité de Sacré-Cœur a publié le livre: Perron, Dominique, *Historique de Sacré-Cœur (Saguenay), 1840-1978*, Municipalité de Sacré-Cœur (Saguenay), Sacré-Cœur, 1978;

**CONSIDÉRANT QUE** La Corporation Municipale de Sacré-Cœur, Comté Saguenay, Québec, Canada, est titulaire des droits d'auteur et se réserve tous les droits de reproduction, d'adaptation et/ou de traduction;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Carole Hovington a complété la rédaction d'un livre concernant son ancêtre Joseph Hovington, le premier arrivé au Québec et que pour finaliser son projet, elle doit recevoir les autorisations pour pouvoir utiliser trois photos dont nous détenons les droits d'auteur;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois éléments à utiliser du livre *Historique de Sacré-Cœur* sont en référence avec Joseph Hovington, soit trois photographies concernant Malcolm Hovington.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Carole Hovington à utiliser dans le livre les trois éléments du livre *Historique de Sacré-Cœur* qui sont en référence avec Joseph Hovington, soit trois photographies concernant Malcolm Hovington. Il est également convenu d'inscrire dans le livre la source de cette référence.

**IL EST ÉGALEMENT CONVENU** que la Municipalité de Sacré-Cœur recevra gratuitement un exemplaire du livre lors de la publication.

**Repenser les règles sociales – Rédaction d'une constitution québécoise par et pour le peuple**

Reporté

Résolution 2024-10-399

**Mandat ingénierie pour le 55 rue Lévesque**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit faire évaluer les travaux à réaliser au 55, rue Lévesque afin de déterminer un prix de location au CISSS;

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis d'obtenir les services d'un ingénieur afin de déterminer les travaux à réaliser;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à retenir les services d'un ingénieur afin d'estimer les travaux à réaliser

Résolution 2024-10-400

**Mandat ingénierie futur développement rue Simard**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de déterminer avec précision si le futur développement de la rue Simard pourra se réaliser en raison des nouvelles règles de construction de route;

**CONSIDÉRANT QUE** des propriétaires sont en attente de cette décision;

**CONSIDÉRANT QU'**une analyse doit être réalisée par un ingénieur afin de déterminer si ce secteur est constructible;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à faire procéder à l'analyse du prolongement de la future rue Simard afin de déterminer si celle-ci est constructible.

RÉSOLUTION 2024-10-401

**Levée de la séance**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 10

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, -maire

\_\_\_\_\_  
Jeannot Lepage, directeur général  
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire